

Séance du conseil municipal du 13 avril 2015

COATICOOK, le 13 avril 2015 – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et certains méritent une attention particulière.

Culture

Contrat de prêt à usage par la Ville de Coaticook en faveur de Coatic'Art

Le bâtiment situé au 635, rue Child, soit la bâtisse autrefois utilisée par l'office d'accueil touristique, sera utilisé par Coatic'art dès cet été, ce qui devrait créer un nouveau point d'intérêt culturel.

Règlement

Adoption du règlement numéro 18-23 (2015) intitulé « Règlement établissant les nouveaux tarifs d'électricité rétroactivement au 1^{er} avril 2015 et refondant le règlement numéro 18-22 (2014) »

Étant donné que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs et que, par conséquent, elle subit les modifications de tarifs imposées par celle-ci, une refonte de la tarification, calquée sur celle d'Hydro-Québec, a été décrétée par les élus.

Adoption du projet de règlement numéro 6-A-6 (2015) intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 6-A (2002) afin d'y inclure un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central »

Ce règlement officialise la vision que le conseil municipal avait qui, depuis plusieurs années, tend à donner un style particulier au centre-ville afin que celui-ci se démarque et que l'ensemble de ses composantes s'harmonisent.

Affaires nouvelles et commencées

Appuis à divers organismes dans leur demande d'aide financière auprès du programme du Pacte rural de la MRC de Coaticook, volet local, pour pouvoir concrétiser leur projet

La Ville de Coaticook tenait à appuyer quelques projets dont :

- Celui de la Société d'histoire, pour un montant de 1 000 \$, pour l'achat de matériel pour le montage d'expositions qui sont présentées au public régulièrement;
- Celui de l'OMH de Coaticook, pour un montant de 40 000 \$, pour la construction d'un édifice multifonctions sur la rue Child ;
- Celui de l'Association de crosse, pour un montant de 3 000 \$, pour l'achat de matériel de gardien de but;
- Celui du Parc de la Gorge de Coaticook, pour un montant de 10 000 \$, pour la construction de la phase 2 du projet de Foresta Lumina.

La Ville de Coaticook a elle-même déposé un projet pour l'aménagement et l'installation de nouveaux modules de jeux au parc Couillard.